



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire**.

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguila, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260009

Objet : Avis - implantation d'une centrale photovoltaïque au sol Servian 3 - Mas Peyrals

M. le maire informe que la Préfecture de l'Hérault a envoyé en date du 17 novembre 2025 le dossier sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol Servian 3 situé sur le territoire de la commune de Servian au lieudit Mas Peyrals. Le projet est porté par la société Total Energie.

Au regard des incidences environnementales, les communes de Servian, Montblanc et Valros sont consultées et doivent donner leur avis sur le projet dans les 15 jours qui suivent la clôture du registre d'enquête. L'enquête publique s'est déroulée du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026.

Le dossier mis à disposition comprend le projet de permis, ainsi que les divers avis des services consultés.

La centrale a une emprise au sol de 10.69 hectares. Les parcs photovoltaïques Servian1 (3 MWc, mis en service en 2017) et Servian2 (9,5 MWc, mis en service en 2020) sont exploités par TotalEnergies2. Le projet d'extension, dénommé Servian3 (6,5 MWc prévus), est implanté sur les terrains limitrophes à l'est et à l'ouest de Servian2. Le projet se situe sur l'emprise d'une ancienne carrière communale et d'anciennes zones agricoles, de part et d'autre de la centrale déjà existante.

Cette centrale d'une puissance estimée à 6,1 MWc produira l'équivalent de la consommation électrique de 6 346 Habitants héraultais hors chauffage.

La CDPENAF a émis un avis favorable le 15 novembre 2022, malgré la perte de 10.69 hectares de surfaces agricoles.

La MRAE, en date du 3 avril 2025, apporte de nombreuses recommandations :

- fournir un état initial des enjeux naturalistes portant sur l'ensemble du périmètre inventorié dans l'étude d'impact de 2012 (dit « site carrière ») et d'utiliser ces informations pour ré-évaluer les niveaux d'enjeux actuels à l'échelle élargie pertinente
- d'évaluer les incidences de Servian2 post-implantation et l'efficacité des mesures proposées dans l'étude de 2012.
- justifier que le site d'implantation et la variante retenus sont ceux de moindre impact environnemental.

- compléter la description du projet, y compris le raccordement au réseau, d'évaluer leurs impacts potentiels sur l'environnement et de mettre en place l'évitement et leur réduction voire leur compensation
- reconsidérer le projet dans le respect de la séquence « éviter, réduire, compenser », en privilégiant l'évitement.
- montrer que l'implantation de la haie prévue en bordure extérieure du projet est compatible avec la maîtrise foncière et les contraintes de sécurité liées au risque incendie de végétation
- compléter l'étude d'impact par un bilan carbone global quantifié sur l'ensemble du cycle de vie des installations qui permet d'évaluer les incidences positives ou négatives sur le climat.

Les ABF, en date du 8 avril 2024, font les observations suivantes : « Il est dommageable que le développement durable d'un territoire soit prioritairement constitué du recours aux énergies renouvelables au détriment de la protection et de la valorisation des espaces naturels ou agricoles dont les valeurs paysagère et agricole participent également à l'aménagement et au développement économique du territoire. De plus, un risque de saturation visuelle existe de par l'étendue de la surface d'extension souhaitée. »

Le Conseil Départemental, en date du 16 avril 2024, émet un avis favorable en demandant une attention particulière concernant l'éblouissement pour les usagers de la route, et note qu'il pourrait y avoir un effet de saturation visuelle.

RTE, en date du 8 avril 2024 demande une étude supplémentaire concernant la disponibilité de ces pylônes.

Le SDIS, en date du 11 avril 2024, émet un avis favorable et fait quelques observations visant à faciliter l'intervention des services d'incendies et de secours.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 Abstentions : 0 - Pour : 11

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement

Vu le courrier en date du 17 novembre 2025 informant de l'ouverture de l'enquête publique

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition et présentant le projet et les divers avis

Emet un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol Servian 3 situé sur le territoire de la commune de Servian au lieudit Mas Peyrals.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

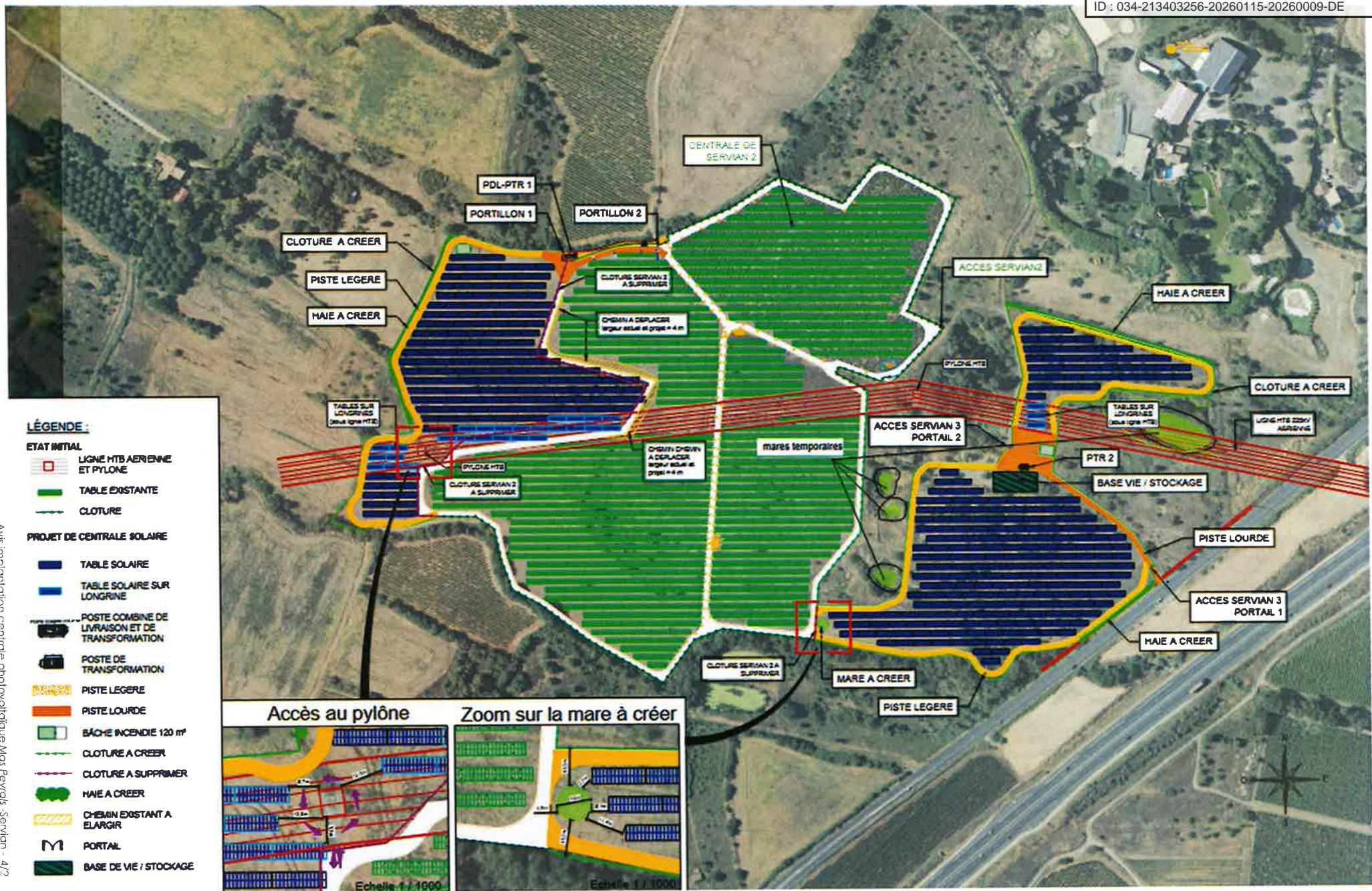
Michel Loup,
Maire de Valros



Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil
[Handwritten signature]









Commune de Valros

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire.**

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguilera, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260001

Objet : Finances – Demande de subvention DETR 2026 – Projet de réhabilitation lieu de services

La commune souhaite requalifier son centre ancien. Pour cela elle a acquis depuis les années 90, huit maisons de la grand rue. Suite à la fermeture du café, elle a aussi acquis la licence IV, permettant de prévoir l'implantation d'un établissement sur le territoire. En 2020, la création du centre culturel et créatif, a été le démarrage de ce projet. En effet, ce lieu, à l'articulation entre le centre ancien et les futures extensions accueille une vie associative et culturelle riche.

Accompagnée par le CAUE, une étude de faisabilité, menée par le cabinet Traverses, a été lancée en 2022. Après un diagnostic précis du bâti, elle a permis de tracer les grandes lignes et étapes du projet de revitalisation du centre ancien. En 2024, une étude programmatique, portée par le cabinet Bien Commun, a permis de dresser les besoins en typologie de logements de la commune et donner les premières pistes pour le portage technique et financier du projet. En 2025, l'association 1000 cafés a réalisé une évaluation de l'activité économique de la commune et a dressé des préconisations pour le futur café / lieu de service.

La commune est aussi lauréate du programme Villages d'avenir porté par la DDTM 34, bénéficiant ainsi d'un appui technique sur le projet.

Forte de ces différentes études, et travaux d'ingénierie, la commune a construit un plan. Il s'établit en quatre grandes étapes, qui se préciseront au fur et à mesure de leurs avancées respectives :

- La création d'un lieu de rencontre, avec l'installation d'un café / lieu de service
- La réhabilitation d'un îlot de 7 maisons en logement
- La réhabilitation de la maison de Serres en habitat inclusif
- La création d'un grand jardin.

Ce plan répond à de nombreux objectifs :

- Création d'un lieu de rencontre pour favoriser le lien social
- Soutien à l'activité économique en implantant une activité de café / lieu de service
- Création de logements de typologies différentes afin d'assurer un parcours résidentiel sur la commune
- Création de logements permettant de répondre à la forte demande, et notamment aux besoins en location
- Création d'un espace vert permettant de désimperméabiliser l'espace public, et lutter contre le réchauffement climatique

- Lutte contre l'étalement urbain en réinvestissant les ceintures périurbaines
- Préservation et mise en valeur du patrimoine commun

Ce projet ambitieux nécessite une programmation phasée et toutes les étapes ne peuvent être mises en œuvre de manière concomitante. Ainsi, afin de répondre à une demande de la population, la commune a décidé de porter en tant que maître d'œuvre, la réalisation du café / lieu de service. La création de ce lieu dans le rez-de-chaussée des trois premières maisons implantées au 4, 10 et 18 grand-rue, nécessite des travaux dans les étages supérieurs. La commune a désigné le cabinet d'architectes Cabcab en tant que maître d'œuvre. Après validation des phases APS et APD le permis a été déposé en décembre 2025.

Le permis prévoit la création d'un café / lieu de services accueillant, faisant la part belle à la lumière et à la qualité architecturale. Il s'ouvrira sur une terrasse généreuse sur la place, sera accessible aux PMR et mettra en valeur le patrimoine architectural de la place.

Deux logements seront réhabilités au 10 et 18 grand rue, et deviendront un T5 et T4 ouverts sur la place. Des petits jardins leur sont accolés, et des loggias face nord permettent de faire entrer de la lumière. Les travaux prévoient évidemment la rénovation énergétique de ces bâtiments avec une amélioration significative de la consommation d'énergie, et sont pensés pour s'adapter aux besoins actuels (confort d'été et confort d'hiver).

A l'issue des travaux, ces équipements seront mis à la location. Un appel à candidature sera fait pour trouver un porteur de projet pour le café / lieu de service. La commune sera accompagnée pour installer le meilleur candidat possible. Les deux maisons resteront propriété communale et seront proposées à la location.

Ces équipements répondront aux besoins en terme de création d'un lieu de rencontre, mais aussi en tant que réponse aux nécessités de logements diagnostiqués dans le Plan Local de l'Habitat de la CABM.

M. le maire présente au conseil le projet actualisé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise que le coût prévisionnel, études incluses, est estimé à **1 360 694,52 € HT** et propose au conseil d'approuver ce projet de création d'un café / lieu de services et réhabilitation de deux logements et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 et 2027 suivant le plan de financement suivant. Il précise que la demande est divisée en deux bases de montants subventionnables.

Plan de financement prévisionnel DETR 2026 – Base subventionnable 557 486,42 € HT

LOT	TYPE	MONTANT HT	RECETTES	FINANCEURS	%
0	Étude et MOE	74 646,42 €	222 994,57 €	DETR 2026	40 %
1	Démolition	3 000,00 €	222 994,57 €	Autres financeurs : ANCT, Hérault Energies, CABM	40 %
2	Gros œuvre	445 040,00 €			
12	Traitement des façades	111 497,28 €	111 497,28 €	Commune - Autofinancement	20 %
Total		557 486,42 €	557 486,42 €	557 486,42 €	100 %

Plan de financement prévisionnel DETR 2027 – Base subventionnable

LOT	TYPE	MONTANT HT	RECETTES	FINANCIER	PROVENANCE	POURCENTAGE
0	Étude et MOE	43 759,15 €	130 723,66 €	DETTR 2027		40 %
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €				
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	130 723,66 €		Autres financeurs : ANCT, Hérault Energies, CABM	40 %
9	Revêtement des sols	53 920,00 €	130 723,66 €	Commune		20 %
10	Serrurerie	24 020,00 €				
11	Peinture	20 500,00 €				
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €				
Total		326 809,15 €	326 809,15 €			100%

Le plan de financement global est à retrouver en annexe de la présente délibération.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 11

Oui l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction de la direction générale des collectivités locales (DGCL) en date du 17 septembre 2025,

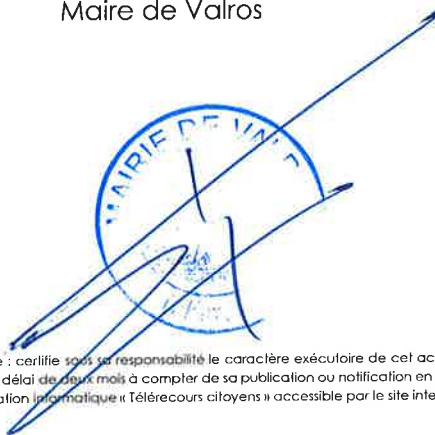
Décide :

- **D'approuver** la phase 1 de revitalisation du centre ancien en créant un café / lieu de service et en réhabilitant deux logements
- **D'approuver** le programme des travaux tel que présenté pour un montant global estimatif, études comprises de **1 360 694,52 €**
- **D'autoriser** le maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour la réalisation de ce projet pour un montant de 222 994,57 €
- **D'autoriser** le maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2027 pour la réalisation de ce projet pour un montant de 130 723,66 €
- **D'inscrire** au budget 2026 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,
Maire de Valros



Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil



Le maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE - Plan de financement prévisionnel global du projet

Dépenses		Recettes			
LOT	TYPE	MONTANT HT	MONTANT	FINANCEUR	%
0	Étude et MOE	182 194,52 €	222 994,57 €	Etat - DETR 2026	16,39%
1	Démolition	3 000,00 €	130 723,66 €	Etat - DETR 2027	9,61%
2	Gros œuvre	445 040,00 €	238 199,48 €	Etat - Fonds verts 2026	17,51%
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €	49 263,00 €	ANCT - Fonds soutien commerce rural	3,62%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	- €	Région	0,00%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	15 000,00 €	Département - FAIC	1,10%
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	75 000,00 €	Hérault Energies	5,51%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €	314 756,91 €	CABM	23,13%
8	Faux plafonds	33 270,00 €	314 756,91 €	Commune	23,13%
9	Revêtement des sols	53 920,00 €			
10	Serrurerie	24 020,00 €			
11	Peinture	20 500,00 €			
12	Traitement des façades	34 800,00 €			
13	Electricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €			
Total		1 360 694,52 €	1 360 694,52 €		100,00%



Commune de Valros

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire.**

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguila, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260002

Objet : Finances – Demande de subvention Fonds Vert 2026 – Projet de réhabilitation lieux de services

La commune souhaite requalifier son centre ancien. Pour cela elle a acquis depuis les années 90, huit maisons de la grand rue. Suite à la fermeture du café, elle a aussi acquis la licence IV, permettant de prévoir l'implantation d'un établissement sur le territoire. En 2020, la création du centre culturel et créatif, a été le démarrage de ce projet. En effet, ce lieu, à l'articulation entre le centre ancien et les futures extensions accueille une vie associative et culturelle riche.

Accompagnée par le CAUE, une étude de faisabilité, menée par le cabinet Traverses, a été lancée en 2022. Après un diagnostic précis du bâti, elle a permis de tracer les grandes lignes et étapes du projet de revitalisation du centre ancien. En 2024, une étude programmatique, portée par le cabinet Bien Commun, a permis de dresser les besoins en typologie de logements de la commune et donner les premières pistes pour le portage technique et financier du projet. En 2025, l'association 1000 cafés a réalisé une évaluation de l'activité économique de la commune et a dressé des préconisations pour le futur café / lieu de service.

La commune est aussi lauréate du programme Villages d'avenir porté par la DDTM 34, bénéficiant ainsi d'un appui technique sur le projet.

Forte de ces différentes études, et travaux d'ingénierie, la commune a construit un plan. Il s'établit en quatre grandes étapes, qui se préciseront au fur et à mesure de leurs avancées respectives :

- La création d'un lieu de rencontre, avec l'installation d'un café / lieu de service
- La réhabilitation d'un îlot de 7 maisons en logement
- La réhabilitation de la maison de Serres en habitat inclusif
- La création d'un grand jardin.

Ce plan répond à de nombreux objectifs :

- Création d'un lieu de rencontre pour favoriser le lien social
- Soutien à l'activité économique en implantant une activité de café / lieu de service
- Création de logements de typologies différentes afin d'assurer un parcours résidentiel sur la commune
- Création de logements permettant de répondre à la forte demande, et notamment aux besoins en location
- Création d'un espace vert permettant de désimperméabiliser l'espace public, et lutter contre le réchauffement climatique

- Lutte contre l'étalement urbain en réinvestissant les zones
- Préservation et mise en valeur du patrimoine commun

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 15/01/2026

Berger Levraud

ID : 034-213403256-20260115-20260002-DE

Ce projet ambitieux nécessite une programmation phasée et toutes les étapes ne peuvent être mises en œuvre de manière concomitante. Ainsi, afin de répondre à une demande de la population, la commune a décidé de porter en tant que maître d'œuvre, la réalisation du café / lieu de service. La création de ce lieu dans le rez-de-chaussée des trois premières maisons implantées au 4, 10 et 18 grand-rue, nécessite des travaux dans les étages supérieurs. La commune a désigné le cabinet d'architectes Cabcab en tant que maître d'œuvre. Après validation des phases APS et APD le permis a été déposé en décembre 2025.

Le permis prévoit la création d'un café / lieu de services accueillant, faisant la part belle à la lumière et à la qualité architecturale. Il s'ouvrira sur une terrasse généreuse sur la place, sera accessible aux PMR et mettra en valeur le patrimoine architectural de la place.

Deux logements seront réhabilités au 10 et 18 grand rue, et deviendront un T5 et T4 ouverts sur la place. Des petits jardins leur sont accolés, et des loggias face nord permettent de faire entrer de la lumière. Les travaux prévoient évidemment la rénovation énergétique de ces bâtiments avec une amélioration significative de la consommation d'énergie, et sont pensés pour s'adapter aux besoins actuels (confort d'été et confort d'hiver).

A l'issue des travaux, ces équipements seront mis à la location. Un appel à candidature sera fait pour trouver un porteur de projet pour le café / lieu de service. La commune sera accompagnée pour installer le meilleur candidat possible. Les deux maisons resteront propriété communale et seront proposées à la location.

Ces équipements répondront aux besoins en terme de création d'un lieu de rencontre, mais aussi en tant que réponse aux nécessités de logements diagnostiqués dans le Plan Local de l'Habitat de la CABM.

M. le maire présente au conseil le projet actualisé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise que le coût prévisionnel, études incluses, est estimé à **1 360 694,52 € HT** et propose au conseil d'approuver ce projet de création d'un café / lieu de services et réhabilitation de deux logements et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert, pour la rénovation énergétique des lieux, suivant le plan de financement suivant.

M le maire indique que la base subventionnable ne comprend que les lots permettant la rénovation énergétique des bâtiments, comme les menuiseries extérieures, l'isolation, etc...

Plan de financement prévisionnel Fonds Vert 2026 – Base subventionnable 476 398,95 € HT

LOT		MONTANT HT	RECETTES	FINANCEUR	%
0	Étude et MOE	63 788,95 €	238 199,48 €	État – Fonds vert	50,0%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	142 919,69 €	Autre - CAB, Hérault Energies	30,0%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	95 279,79 €	Commune	20,0%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €			
8	Faux plafonds	33 270,00 €			
13	Électricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
		476 398,95 €	476 398,95 €		100,0%

Le plan de financement global est à retrouver en annexe de la présente délibération.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 11

Oui l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu code général des collectivités territoriales,

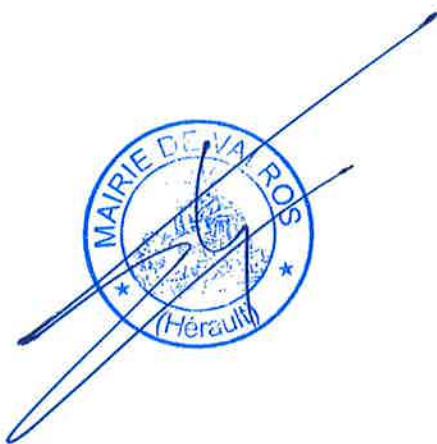
Décide :

- **D'approuver** la phase 1 de revitalisation du centre ancien en créant un café / lieu de service et en réhabilitant deux logement
- **D'approuver** le programme des travaux tel que présenté pour un montant global estimatif, études comprises de **1 360 694,52 €**
- **D'autoriser** le maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert 2026 pour la réalisation de ce projet pour un montant de **238 199,48 €**
- **D'inscrire** au budget 2026 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,
Maire de Valros



Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil



Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 15/01/2026

ID : 034-213403256-20260115-20260002-DE

Berger
Levrault

ANNEXE - Plan de financement prévisionnel global du projet

Dépenses			Recettes		
LOT	TYPE	MONTANT HT	MONTANT	FINANCIER	%
0	Étude et MOE	182 194,52 €	222 994,57 €	Etat - DETR 2026	16,39%
1	Démolition	3 000,00 €	130 723,66 €	Etat - DETR 2027	9,61%
2	Gros œuvre	445 040,00 €	238 199,48 €	Etat - Fonds verts 2026	17,51%
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €	49 263,00 €	ANCT - Fonds soutien commerce rural	3,62%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	- €	Région	0,00%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	15 000,00 €	Département - FAIC	1,10%
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	75 000,00 €	Hérault Energies	5,51%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €	314 756,91 €	CABM	23,13%
8	Faux plafonds	33 270,00 €	314 756,91 €	Commune	23,13%
9	Revêtement des sols	53 920,00 €			
10	Serrurerie	24 020,00 €			
11	Peinture	20 500,00 €			
12	Traitement des façades	34 800,00 €			
13	Electricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €			
Total		1 360 694,52 €	1 360 694,52 €		100,00%



Commune de Valros

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire.**

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguila, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260003

Objet : Finances – Demande de subvention Agence Nationale de Cohésion des Territoires – Soutien au commerce rural – Projet de réhabilitation lieu de services

La commune souhaite requalifier son centre ancien. Pour cela elle a acquis depuis les années 90, huit maisons de la grand rue. Suite à la fermeture du café, elle a aussi acquis la licence IV, permettant de prévoir l'implantation d'un établissement sur le territoire. En 2020, la création du centre culturel et créatif, a été le démarrage de ce projet. En effet, ce lieu, à l'articulation entre le centre ancien et les futures extensions accueille une vie associative et culturelle riche.

Accompagnée par le CAUE, une étude de faisabilité, menée par le cabinet Traverses, a été lancée en 2022. Après un diagnostic précis du bâti, elle a permis de tracer les grandes lignes et étapes du projet de revitalisation du centre ancien. En 2024, une étude programmatique, portée par le cabinet Bien Commun, a permis de dresser les besoins en typologie de logements de la commune et donner les premières pistes pour le portage technique et financier du projet. En 2025, l'association 1000 cafés a réalisé une évaluation de l'activité économique de la commune et a dressé des préconisations pour le futur café / lieu de service.

La commune est aussi lauréate du programme Villages d'avenir porté par la DDTM 34, bénéficiant ainsi d'un appui technique sur le projet.

Forte de ces différentes études, et travaux d'ingénierie, la commune a construit un plan. Il s'établit en quatre grandes étapes, qui se préciseront au fur et à mesure de leurs avancées respectives :

- La création d'un lieu de rencontre, avec l'installation d'un café / lieu de service
- La réhabilitation d'un îlot de 7 maisons en logement
- La réhabilitation de la maison de Serres en habitat inclusif
- La création d'un grand jardin.

Ce plan répond à de nombreux objectifs :

- Création d'un lieu de rencontre pour favoriser le lien social
- Soutien à l'activité économique en implantant une activité de café / lieu de service
- Création de logements de typologies différentes afin d'assurer un parcours résidentiel sur la commune
- Création de logements permettant de répondre à la forte demande, et notamment aux besoins en location

- Création d'un espace vert permettant de désimpermeabiliser l'espace public, et lutter contre le réchauffement climatique
- Lutte contre l'étalement urbain en réinvestissant les centres
- Préservation et mise en valeur du patrimoine communal et architectural

Ce projet ambitieux nécessite une programmation phasée et toutes les étapes ne peuvent être mises en œuvre de manière concomitante. Ainsi, afin de répondre à une demande de la population, la commune a décidé de porter en tant que maître d'ouvrage, la réalisation du café / lieu de service. En effet, il apparaît fondamental aujourd'hui, de mettre en synergie tous les atouts possibles pour combler le manque réel et ressenti par les valrossiens de tout simplement disposer d'un café sur la place du village.

La création de ce lieu dans le rez-de-chaussée des trois premières maisons implantées au 4, 10 et 18 grand-rue, nécessite des travaux dans les étages supérieurs. La commune a désigné le cabinet d'architectes Cabcab en tant que maître d'œuvre. Après validation des phases APS et APD le permis a été déposé en décembre 2025.

Le permis prévoit la création d'un café / lieu de services accueillant, faisant la part belle à la lumière et à la qualité architecturale. Il s'ouvrira sur une terrasse généreuse sur la place, sera accessible aux PMR et mettra en valeur le patrimoine architectural de la place.

Deux logements seront réhabilités au 10 et 18 grand rue, et deviendront un T5 et T4 ouverts sur la place. Des petits jardins leur sont accolés, et des loggias face nord permettent de faire entrer de la lumière. Les travaux prévoient évidemment la rénovation énergétique de ces bâtiments avec une amélioration significative de la consommation d'énergie, et sont pensés pour s'adapter aux besoins actuels (confort d'été et confort d'hiver).

A l'issue des travaux, ces équipements seront mis à la location. Un appel à candidature sera fait pour trouver un porteur de projet pour le café / lieu de service. La commune sera accompagnée pour installer le meilleur candidat possible. Les deux maisons resteront propriété communale et seront proposées à la location.

Ces équipements répondront aux besoins en terme de création d'un lieu de rencontre, mais aussi en tant que réponse aux nécessités de logements diagnostiqués dans le Plan Local de l'Habitat de la CABM.

M. le maire présente au conseil le projet actualisé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise que le coût prévisionnel, études incluses, est estimé à **1 360 694,52 € HT** et propose au conseil d'approuver ce projet de création d'un café / lieu de services et réhabilitation de deux logements et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires dans le cadre du soutien au commerce rural sédentaire, suivant le plan de financement suivant.

M. le maire indique que la base subventionnable ne comprend que la partie des travaux qui concerne le café / lieu de service.

Plan de financement prévisionnel Soutien au commerce rural - ANCT

Base subventionnable 493 937,31 €

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 16/01/2026

ID : 034-213403256-20260115-20260003-DE

Berger Levault

LOT	TYPE	MONTANT HT	RECETTES	FINANCEURS	%
0	Étude et MOE	66 137,31 €	48 000,00 €	Valorisation opération	9.72%
1	Démolition	186 400,00 €	293 086,96 €	Subvention autre (CABM)	59.34%
2	Gros œuvre		49 263 €	ANCT – Soutien au commerce rural	9.97 %
3	Charpente/ossature bois				
4	Couverture et étanchéité		98 787,46 €	Commune	20.00%
5	Menuiseries extérieures	44 400,00 €			
6	Menuiseries intérieures	35 520,00 €			
7	Cloisons doublages	31 080,00 €			
8	Faux plafonds	14 800,00 €			
9	Revêtement des sols	22 200,00 €			
10	Serrurerie	10 360,00 €			
11	Peinture	7 400,00 €			
12	Traitement des façades	12 640,00 €			
13	Électricité / CFA	29 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	34 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	- €			
Total		493 937,31 €	493 937,31 €		100%

Le plan de financement global est à retrouver en annexe de la présente délibération.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 11

Oui l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu code général des collectivités territoriales,

Décide :

- **D'approuver** la phase 1 de revitalisation du centre ancien en créant un café / lieu de service et en réhabilitant deux logement
- **D'approuver** le programme des travaux tel que présenté pour un montant global estimatif, études comprises de **493 937,31 €** pour la partie café / lieu de service.
- **D'autoriser** le maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'ANCT dans le cadre du soutien au commerce rural pour un montant de 49 263 €
- **D'inscrire** au budget 2026 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,
Maire de Valros



Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil



Le maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique il relatif aux litiges citoyens accessible par le site internet www.tela-recours.fr

ANNEXE - Plan de financement prévisionnel global du projet

DÉPENSES			RECETTES		
LOT	TYPE	MONTANT HT	MONTANT	FINANCEURS	%
0	Étude et MOE	165 166,16 €	220 285,85 €	Estat - DETR 2026	16,39%
1	Démolition	3 000,00 €	129 135,76 €	Estat - DETR 2027	9,61%
2	Gros œuvre	445 040,00 €	235 306,07 €	Estat - Fonds vert 2026	17,51%
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €	49 263,00 €	ANCT - Fonds soutien commerce rural	3,66%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	- €	Région	0,00%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	15 000,00 €	Département - FAIC	1,12%
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	75 000,00 €	Hérault Energies	5,8%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €	310 087,74 €	CABM – Fonds de soutien aux communes	23,07%
8	Faux plafonds	33 270,00 €	310 087,74 €	Commune	23,07%
9	Revêtement des sols	53 920,00 €			
10	Serrurerie	24 020,00 €			
11	Peinture	20 500,00 €			
12	Traitement des façades	34 800,00 €			
13	Electricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €			
Total		1 344 166.16 €	1 344 166.16 €		100 %



Commune de Valros

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire.**

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguilera, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260004

Objet : Finances – Demande de subvention Hérault Energies – Leds et Système de chauffage et ventilation - Projet de réhabilitation lieu de services

La commune souhaite requalifier son centre ancien. Pour cela elle a acquis depuis les années 90, huit maisons de la grand rue. Suite à la fermeture du café, elle a aussi acquis la licence IV, permettant de prévoir l'implantation d'un établissement sur le territoire. En 2020, la création du centre culturel et créatif, a été le démarrage de ce projet. En effet, ce lieu, à l'articulation entre le centre ancien et les futures extensions accueille une vie associative et culturelle riche.

Accompagnée par le CAUE, une étude de faisabilité, menée par le cabinet Traverses, a été lancée en 2022. Après un diagnostic précis du bâti, elle a permis de tracer les grandes lignes et étapes du projet de revitalisation du centre ancien. En 2024, une étude programmatique, portée par le cabinet Bien Commun, a permis de dresser les besoins en typologie de logements de la commune et donner les premières pistes pour le portage technique et financier du projet. En 2025, l'association 1000 cafés a réalisé une évaluation de l'activité économique de la commune et a dressé des préconisations pour le futur café / lieu de service.

La commune est aussi lauréate du programme Villages d'avenir porté par la DDTM 34, bénéficiant ainsi d'un appui technique sur le projet.

Forte de ces différentes études, et travaux d'ingénierie, la commune a construit un plan. Il s'établit en quatre grandes étapes, qui se préciseront au fur et à mesure de leurs avancées respectives :

- La création d'un lieu de rencontre, avec l'installation d'un café / lieu de service
- La réhabilitation d'un îlot de 7 maisons en logement
- La réhabilitation de la maison de Serres en habitat inclusif
- La création d'un grand jardin.

Ce plan répond à de nombreux objectifs :

- Création d'un lieu de rencontre pour favoriser le lien social
- Soutien à l'activité économique en implantant une activité de café / lieu de service
- Création de logements de typologies différentes afin d'assurer un parcours résidentiel sur la commune
- Création de logements permettant de répondre à la forte demande, et notamment aux besoins en location

- Création d'un espace vert permettant de désimpermacéter et lutter contre le réchauffement climatique
- Lutte contre l'étalement urbain en réinvestissant les centres
- Préservation et mise en valeur du patrimoine communal et architectural

Ce projet ambitieux nécessite une programmation phasée et toutes les étapes ne peuvent être mises en œuvre de manière concomitante. Ainsi, afin de répondre à une demande de la population, la commune a décidé de porter en tant que maître d'ouvrage, la réalisation du café / lieu de service. La création de ce lieu dans le rez-de-chaussée des trois premières maisons implantées au 4, 10 et 18 grand-rue, nécessite des travaux dans les étages supérieurs. La commune a désigné le cabinet d'architectes Cabcab en tant que maître d'œuvre. Après validation des phases APS et APD le permis a été déposé en décembre 2025.

Le permis prévoit la création d'un café / lieu de services accueillant, faisant la part belle à la lumière et à la qualité architecturale. Il s'ouvrira sur une terrasse généreuse sur la place, sera accessible aux PMR et mettra en valeur le patrimoine architectural de la place.

Deux logements seront réhabilités au 10 et 18 grand rue, et deviendront un T5 et T4 ouverts sur la place. Des petits jardins leur sont accolés, et des loggias face nord permettent de faire entrer de la lumière. Les travaux prévoient évidemment la rénovation énergétique de ces bâtiments avec une amélioration significative de la consommation d'énergie, et sont pensés pour s'adapter aux besoins actuels (confort d'été et confort d'hiver).

A l'issue des travaux, ces équipements seront mis à la location. Un appel à candidature sera fait pour trouver un porteur de projet pour le café / lieu de service. La commune sera accompagnée pour installer le meilleur candidat possible. Les deux maisons resteront propriété communale et seront proposées à la location.

Ces équipements répondront aux besoins en terme de création d'un lieu de rencontre, mais aussi en tant que réponse aux nécessités de logements diagnostiqués dans le Plan Local de l'Habitat de la CABM.

M. le maire présente au conseil le projet actualisé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise que le coût prévisionnel, études incluses, est estimé à **1 360 694.52 € HT** et propose au conseil d'approuver ce projet de création d'un café / lieu de services et réhabilitation de deux logements et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de Hérault Energie dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques suivant le plan de financement.

M. le maire indique que la base subventionnable ne comprend que la partie concernée par le domaine d'intervention de Hérault Energies, à savoir l'isolation, la régulation, les solutions de confort d'été ainsi que l'aérothermie. Les demandes seront faites en plusieurs fois.

Plan de financement prévisionnel Hérault Energies

Montant éligible	Détails	Montant HT	Montant recettes	ID: 034-213403256-20260115-20260004-DE
14	Clim	21 000,00 €	8 738,00 €	Commune
	CVC	4 700,00 €	16 962,00 €	Hérault Energies
Total		25 700,00 €	25 700,00 €	

Montant éligible	Détails	Montant HT	Montant recettes	Financeur
13	Leds logement	7 200,00 €	8 712,00 €	Hérault Energies
	Leds café	6 000,00 €	4 488,00 €	Commune
Total		13 200,00 €	13 200,00 €	

Le plan de financement global est à retrouver en annexe de la présente délibération.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 11

Oui l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu code général des collectivités territoriales,

Décide :

- **D'approuver** la phase 1 de revitalisation du centre ancien en créant un café / lieu de service et en réhabilitant deux logement
- **D'approuver** le programme des travaux tel que présenté pour un montant global estimatif, études comprises
 - o 25 700 € pour le chauffage et la régulation
 - o 13 200 € pour l'éclairage
- **D'autoriser** le maire à effectuer des demandes de subvention auprès de Hérault Energies dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques
 - o De 16 962 € pour le chauffage et la régulation
 - o De 8 712 € pour l'éclairage
- **D'inscrire** au budget 2026 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,

Maire de Valros



Marie-Antoinette Mora

Secrétaire du conseil



ANNEXE - Plan de financement prévisionnel global du projet

Dépenses			Recettes		
LOT	TYPE	MONTANT HT	MONTANT	FINANCEUR	%
0	Étude et MOE	182 194,52 €	222 994,57 €	Etat - DETR 2026	16,39%
1	Démolition	3 000,00 €	130 723,66 €	Etat - DETR 2027	9,61%
2	Gros œuvre	445 040,00 €	238 199,48 €	Etat - Fonds verts 2026	17,51%
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €	49 263,00 €	ANCT - Fonds soutien commerce rural	3,62%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	- €	Région	0,00%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	15 000,00 €	Département - FAIC	1,10%
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	75 000,00 €	Hérault Energies	5,51%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €	314 756,91 €	CABM	23,13%
8	Faux plafonds	33 270,00 €	314 756,91 €	Commune	23,13%
9	Revêtement des sols	53 920,00 €			
10	Serrurerie	24 020,00 €			
11	Peinture	20 500,00 €			
12	Traitement des façades	34 800,00 €			
13	Electricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €			
Total		1 360 694,52 €	1 360 694,52 €		100,00%

**Commune de Valros****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire.**

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguilera, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260005**Objet : Finances – Demande de subvention FAIC 2026 – Conseil départemental de l'Hérault – Projet de réhabilitation lieux de services**

La commune souhaite requalifier son centre ancien. Pour cela elle a acquis depuis les années 90, huit maisons de la grand rue. Suite à la fermeture du café, elle a aussi acquis la licence IV, permettant de prévoir l'implantation d'un établissement sur le territoire. En 2020, la création du centre culturel et créatif, a été le démarrage de ce projet. En effet, ce lieu, à l'articulation entre le centre ancien et les futures extensions accueille une vie associative et culturelle riche.

Accompagnée par le CAUE, une étude de faisabilité, menée par le cabinet Traverses, a été lancée en 2022. Après un diagnostic précis du bâti, elle a permis de tracer les grandes lignes et étapes du projet de revitalisation du centre ancien. En 2024, une étude programmatique, portée par le cabinet Bien Commun, a permis de dresser les besoins en typologie de logements de la commune et donner les premières pistes pour le portage technique et financier du projet. En 2025, l'association 1000 cafés a réalisé une évaluation de l'activité économique de la commune et a dressé des préconisations pour le futur café / lieu de service.

La commune est aussi lauréate du programme Villages d'avenir porté par la DDTM 34, bénéficiant ainsi d'un appui technique sur le projet.

Forte de ces différentes études, et travaux d'ingénierie, la commune a construit un plan. Il s'établit en quatre grandes étapes, qui se préciseront au fur et à mesure de leurs avancées respectives :

- La création d'un lieu de rencontre, avec l'installation d'un café / lieu de service
- La réhabilitation d'un îlot de 7 maisons en logement
- La réhabilitation de la maison de Serres en habitat inclusif
- La création d'un grand jardin.

Ce plan répond à de nombreux objectifs :

- Création d'un lieu de rencontre pour favoriser le lien social
- Soutien à l'activité économique en implantant une activité de café / lieu de service
- Création de logements de typologies différentes afin d'assurer un parcours résidentiel sur la commune
- Création de logements permettant de répondre à la forte demande, et notamment aux besoins en location

- Création d'un espace vert permettant de désimperméabiliser le sol et lutter contre le réchauffement climatique
- Lutte contre l'étalement urbain en réinvestissant les centres
- Préservation et mise en valeur du patrimoine communal et architectural

Ce projet ambitieux nécessite une programmation phasée et toutes les étapes ne peuvent être mises en œuvre de manière concomitante. Ainsi, afin de répondre à une demande de la population, la commune a décidé de porter en tant que maître d'ouvrage, la réalisation du café / lieu de service. La création de ce lieu dans le rez-de-chaussée des trois premières maisons implantées au 4, 10 et 18 grand-rue, nécessite des travaux dans les étages supérieurs. La commune a désigné le cabinet d'architectes Cabcab en tant que maître d'œuvre. Après validation des phases APS et APD le permis a été déposé en décembre 2025.

Le permis prévoit la création d'un café / lieu de services accueillant, faisant la part belle à la lumière et à la qualité architecturale. Il s'ouvrira sur une terrasse généreuse sur la place, sera accessible aux PMR et mettra en valeur le patrimoine architectural de la place.

Deux logements seront réhabilités au 10 et 18 grand rue, et deviendront un T5 et T4 ouverts sur la place. Des petits jardins leur sont accolés, et des loggias face nord permettent de faire entrer de la lumière. Les travaux prévoient également la rénovation énergétique de ces bâtiments avec une amélioration significative de la consommation d'énergie, et sont pensés pour s'adapter aux besoins actuels (confort d'été et confort d'hiver).

A l'issue des travaux, ces équipements seront mis à la location. Un appel à candidature sera fait pour trouver un porteur de projet pour le café / lieu de service. La commune sera accompagnée pour installer le meilleur candidat possible. Les deux maisons resteront propriété communale et seront proposées à la location.

Ces équipements répondront aux besoins en terme de création d'un lieu de rencontre, mais aussi en tant que réponse aux nécessités de logements diagnostiqués dans le Plan Local de l'Habitat de la CABM.

M. le maire présente au conseil le projet actualisé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise que le coût prévisionnel, études incluses, est estimé à **1 360 694,52 € HT** et propose au conseil d'approuver ce projet de création d'un café / lieu de services et réhabilitation de deux logements et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du FAIC 2026.

Plan de financement prévisionnel Département de l'Hérault

Type	Dépenses HT	Recettes	Financeurs	%
Etude	182 194,52 €	15 000,00 €	Département	1,1%
Travaux	1 178 500,00 €	1 030 937,61 €	Autres financeurs (état, CABM, Hérault Energies...)	75,8%
		314 756,91 €	Commune	23,1%
TOTAL	1 360 694,52 €	1 360 694,52 €		100,0%

Le plan de financement global est à retrouver en annexe de la présente délibération.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 11

Oui l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 16/01/2026

Berger
Levraud

ID : 034-213403256-20260115-20260005-DE

Décide :

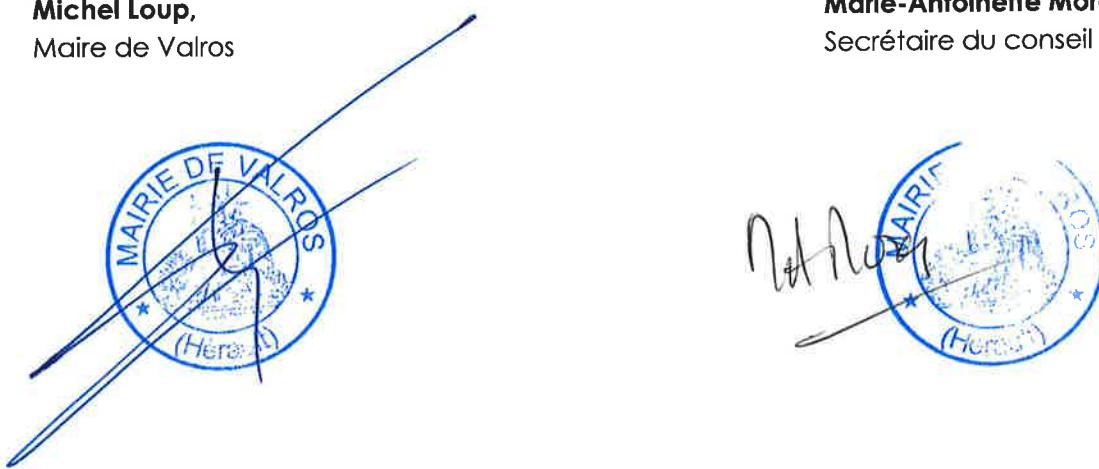
- **D'approuver** la phase 1 de revitalisation du centre ancien en créant un café / lieu de service et en réhabilitant deux logement
- **D'approuver** le programme des travaux tel que présenté pour un montant global estimatif, études comprises de **1 360 694,52 €**
- **D'autoriser** le maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du FAIC 2026 pour un montant de 15 000 €
- **D'inscrire** au budget 2026 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,
Maire de Valros

Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil



Le maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE - Plan de financement prévisionnel global du projet

Dépenses			Recettes		
LOT	TYPE	MONTANT HT	MONTANT	FINANCEUR	%
0	Étude et MOE	182 194,52 €	222 994,57 €	Etat - DETR 2026	16,39%
1	Démolition	3 000,00 €	130 723,66 €	Etat - DETR 2027	9,61%
2	Gros œuvre	445 040,00 €	238 199,48 €	Etat - Fonds verts 2026	17,51%
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €	49 263,00 €	ANCT - Fonds soutien commerce rural	3,62%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	- €	Région	0,00%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	15 000,00 €	Département - FAIC	1,10%
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	75 000,00 €	Hérault Energies	5,51%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €	314 756,91 €	CABM	23,13%
8	Faux plafonds	33 270,00 €	314 756,91 €	Commune	23,13%
9	Revêtement des sols	53 920,00 €			
10	Serrurerie	24 020,00 €			
11	Peinture	20 500,00 €			
12	Traitement des façades	34 800,00 €			
13	Electricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €			
Total		1 360 694,52 €	1 360 694,52 €		100,00%



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire**.

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguila, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260006

Objet : Finances – Demande du fonds de soutien aux communes – Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée – Projet de réhabilitation lieu de services

La commune souhaite requalifier son centre ancien. Pour cela elle a acquis depuis les années 90, huit maisons de la grand rue. Suite à la fermeture du café, elle a aussi acquis la licence IV, permettant de prévoir l'implantation d'un établissement sur le territoire. En 2020, la création du centre culturel et créatif, a été le démarrage de ce projet. En effet, ce lieu, à l'articulation entre le centre ancien et les futures extensions accueille une vie associative et culturelle riche.

Accompagnée par le CAUE, une étude de faisabilité, menée par le cabinet Traverses, a été lancée en 2022. Après un diagnostic précis du bâti, elle a permis de tracer les grandes lignes et étapes du projet de revitalisation du centre ancien. En 2024, une étude programmatique, portée par le cabinet Bien Commun, a permis de dresser les besoins en typologie de logements de la commune et donner les premières pistes pour le portage technique et financier du projet. En 2025, l'association 1000 cafés a réalisé une évaluation de l'activité économique de la commune et a dressé des préconisations pour le futur café / lieu de service.

La commune est aussi lauréate du programme Villages d'avenir porté par la DDTM 34, bénéficiant ainsi d'un appui technique sur le projet.

Forte de ces différentes études, et travaux d'ingénierie, la commune a construit un plan. Il s'établit en quatre grandes étapes, qui se préciseront au fur et à mesure de leurs avancées respectives :

- La création d'un lieu de rencontre, avec l'installation d'un café / lieu de service
- La réhabilitation d'un îlot de 7 maisons en logement
- La réhabilitation de la maison de Serres en habitat inclusif
- La création d'un grand jardin.

Ce plan répond à de nombreux objectifs :

- Création d'un lieu de rencontre pour favoriser le lien social
- Soutien à l'activité économique en implantant une activité de café / lieu de service
- Création de logements de typologies différentes afin d'assurer un parcours résidentiel sur la commune
- Création de logements permettant de répondre à la forte demande, et notamment aux besoins en location

- Création d'un espace vert permettant de désimperméabiliser le sol et lutter contre le réchauffement climatique
- Lutte contre l'étalement urbain en réinvestissant les centres
- Préservation et mise en valeur du patrimoine communal et architectural

Ce projet ambitieux nécessite une programmation phasée et toutes les étapes ne peuvent être mises en œuvre de manière concomitante. Ainsi, afin de répondre à une demande de la population, la commune a décidé de porter en tant que maître d'ouvrage, la réalisation du café / lieu de service. La création de ce lieu dans le rez-de-chaussée des trois premières maisons implantées au 4, 10 et 18 grand-rue, nécessite des travaux dans les étages supérieurs. La commune a désigné le cabinet d'architectes Cabcab en tant que maître d'œuvre. Après validation des phases APS et APD le permis a été déposé en décembre 2025.

Le permis prévoit la création d'un café / lieu de services accueillant, faisant la part belle à la lumière et à la qualité architecturale. Il s'ouvrira sur une terrasse généreuse sur la place, sera accessible aux PMR et mettra en valeur le patrimoine architectural de la place.

Deux logements seront réhabilités au 10 et 18 grand rue, et deviendront un T5 et T4 ouverts sur la place. Des petits jardins leur sont accolés, et des loggias face nord permettent de faire entrer de la lumière. Les travaux prévoient évidemment la rénovation énergétique de ces bâtiments avec une amélioration significative de la consommation d'énergie, et sont pensés pour s'adapter aux besoins actuels (confort d'été et confort d'hiver).

A l'issue des travaux, ces équipements seront mis à la location. Un appel à candidature sera fait pour trouver un porteur de projet pour le café / lieu de service. La commune sera accompagnée pour installer le meilleur candidat possible. Les deux maisons resteront propriété communale et seront proposées à la location.

Ces équipements répondront aux besoins en terme de création d'un lieu de rencontre, mais aussi en tant que réponse aux nécessités de logements diagnostiqués dans le Plan Local de l'Habitat de la CABM.

M. le maire présente au conseil le projet actualisé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise que le coût prévisionnel, études incluses, est estimé à **1 360 694.52 € HT** et propose au conseil d'approuver ce projet de création d'un café / lieu de services et réhabilitation de deux logements et de l'autoriser à solliciter le fonds de soutien à l'investissement pour les communes de la CABM, suivant le plan de financement ci-après.

Plan de financement prévisionnel CABM

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 16/01/2026

Berger Levault

ID : 034-213403256-20260115-20260006-DE

Dépenses			Recettes		
LOT	TYPE	MONTANT HT	MONTANT	FINANCEURS	%
0	étude et MOE	182 194,52 €	222 994,57 €	Etat - DETR 2026	16,39%
1	Démolition	3 000,00 €	130 723,66 €	Etat - DETR 2027	9,61%
2	Gros œuvre	445 040,00 €	238 199,48 €	Etat - Fonds verts 2026	17,51%
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €	49 263,00 €	ANCT	3,62%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	- €	Région	0,00%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	15 000,00 €	Département - FAIC	1,10%
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	75 000,00 €	Hérault Energies	5,51%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €			
8	Faux plafonds	33 270,00 €	731 180,70 €	Sous total	53,74%
9	Revêtement des sols	53 920,00 €	629 513,81 €	Reste à financer	46,26%
10	Serrurerie	24 020,00 €			
11	peinture	20 500,00 €	314 756,91 €	Commune	23,13%
12	Traitement des façades	34 800,00 €	314 756,91 €	CABM	23,13%
13	Électricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €			
Total		1 360 694,52 €	1 360 694,52 €	Total	100%

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 11

Oui l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu code général des collectivités territoriales,

Décide :

- **D'approuver** la phase 1 de revitalisation du centre ancien en créant un café / lieu de service et en réhabilitant deux logement
- **D'approuver** le programme des travaux tel que présenté pour un montant global estimatif, études comprises de **1 360 694,52 €**
- **D'autoriser** le maire à effectuer la demande du Fonds de soutien à la CABM pour un montant prévisionnel de 50% du reste à charge, soit **314 756,91 €**
- **D'inscrire** au budget 2026 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,
Maire de Valros



Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil



Le maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative. Precise que le Tribunal Administratif peut être saisit par l'application informatique « Télerécoms citoyens » accessible par le site internet www.interrecours.fr

ANNEXE - Plan de financement prévisionnel global du projet

Dépenses			Recettes		
LOT	TYPE	MONTANT HT	MONTANT	FINANCEUR	%
0	Étude et MOE	182 194,52 €	222 994,57 €	Etat - DETR 2026	16,39%
1	Démolition	3 000,00 €	130 723,66 €	Etat - DETR 2027	9,61%
2	Gros œuvre	445 040,00 €	238 199,48 €	Etat - Fonds verts 2026	17,51%
3	Charpente/ossature bois	55 950,00 €	49 263,00 €	ANCT - Fonds soutien commerce rural	3,62%
4	Couverture et étanchéité	39 360,00 €	- €	Région	0,00%
5	Menuiseries extérieures	128 000,00 €	15 000,00 €	Département - FAIC	1,10%
6	Menuiseries intérieures	56 760,00 €	75 000,00 €	Hérault Energies	5,51%
7	Cloisons doublages	65 980,00 €	314 756,91 €	CABM	23,13%
8	Faux plafonds	33 270,00 €	314 756,91 €	Commune	23,13%
9	Revêtement des sols	53 920,00 €			
10	Serrurerie	24 020,00 €			
11	Peinture	20 500,00 €			
12	Traitement des façades	34 800,00 €			
13	Electricité / CFA	66 000,00 €			
14	Plomberie et CVC	80 000,00 €			
15	Aménagement extérieurs	71 900,00 €			
Total		1 360 694,52 €	1 360 694,52 €		100,00%

**Commune de Valros****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire**.

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguila, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 2026000**Objet : Finances – Subvention exceptionnelle Ecole – Projet danse**

M. le maire laisse la parole à Arlette Jacquot, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et périscolaires. Celle-ci informe qu'elle a été sollicitée par l'école pour le financement d'un projet exceptionnel à destination de tous les élèves de l'école.

Les enseignantes souhaitent mettre en place un projet de danse contemporaine pour les 147 élèves de l'école. Il s'étalera sur 7 semaines du mois de février à juin 2026, avec chaque semaine 4 matinées, 2 séances par classe de 45 minutes à une heure, 3 classes par matinée. Les séances seront animées par Kirsten Debrock ou une de ses danseuses.

La fin du cycle aboutira à un spectacle produit devant les parents le 26 juin. En classe, les élèves travailleront autour du vivant, de la germination, des fleurs. L'approche de KD Danse durant les ateliers sera de travailler autour de consignes afin de faire émerger des mouvements qui pourront être ensuite repris pour la chorégraphie du spectacle de fin d'année. Le spectacle final comportera une part d'improvisation

Le spectacle Bloom a été joué pour la première fois en novembre 2025 au théâtre La Vista à Montpellier. Les élèves bénéficieront d'une représentation de ce spectacle en salle EMA (2 danseuses, chorégraphe, technicien son, technicienne lumière et effets)

Comme prévu dans la convention entre l'école les Faïsses et la commune, un projet exceptionnel peut être financé annuellement sous réserve d'une participation de l'école et des familles à hauteur d'un tiers chacun.

Ainsi l'école propose le plan de financement suivant et sollicite 2 102 € :

Dépenses		Recettes	
Projet danse	6 308 €	2 102 €	APEF
		2 102 €	Mairie
		2 102 €	Parents 14.29 €/enfant
	6 308 €	6 308 €	

M. le maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

Vu code général des collectivités territoriales,

Vu la convention sur les relations entre l'école les Faïsses et la commune,

Vu la demande faite par Mme Lamic, directrice d'établissement,

Décide :

- **D'accorder** une subvention exceptionnelle à l'école d'un montant de 2102 € qui sera versée après justificatif de réalisation de l'action.
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

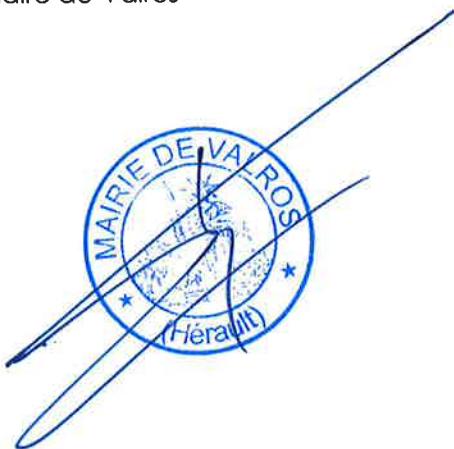
Dit que ces crédits seront inscrits au budget 2026 et prélevés sur le compte 65748,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,
Maire de Valros

Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil



**Commune de Valros****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six le quinze janvier, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire**.

Date de convocation : 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (11) : Bernabela Aguila, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand, Nicolas Privat

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

Délibération n° 20260008**Objet : Domaine – Avis sur le petit chemin de randonnée – Lo camin de la torre**

M. le maire rappelle au conseil municipal l'article L.361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement qui confie au département la charge de réaliser un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Conformément à la loi du 14 avril 2006 précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au PDIPR.

M. le maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux inscrits au PDIPR ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce en accord avec le Département.

Dans ce cadre, l'office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée élabore des itinéraires de randonnée pédestre pouvant servir de support également à la randonnée équestre et vélo tout terrain, qui traverse le territoire de la commune en empruntant une partie de sa voirie.

Ces itinéraires, pour être intégrés au PDIPR, doivent préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte qualité établie par le conseil départemental dont, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité qui sont à la charge du porteur de projet ainsi que l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des itinéraires est constatée, le conseil départemental inscrira par délibération les itinéraires du PDIPR et le porteur de projet prendra en charge la mise en place initiale de la signalétique de la réglementation. La commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Par ailleurs, la sécurité des usagers devant être assurée sur ces itinéraires, il est demandé aux communes concernées de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et la découverte de notre commune il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable au plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée de l'Hérault

- D'adopter l'itinéraire PR *Lo camin de la torre sur la commune de Valros destiné à la promenade et à la randonnée pédestre tel que défini au plan ci-annexé,*
 - D'accepter l'inscription au PDIPR des chemins ruraux de la commune dans ces itinéraires,
 - D'autoriser le comité, ses représentants ou ses prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée. Ces travaux intervenant :
 - o Sur la bande de cheminement de façon à permettre sans difficulté la circulation des pratiquants (piétons, chevaux, vélos tout terrain) à l'exception des véhicules à moteur,
 - o Sur les bas-côtés (nettoyage, débroussaillage, élagage léger, remise en état des murets...)
 - o Sur la signalétique propre à l'itinéraire de randonnée
 - De s'engager, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les confusions, à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisaage d'autres circuits, à l'exception de ceux ayant reçu l'accord du gestionnaire de l'itinéraire
 - De m'autoriser à prendre pour l'ensemble des itinéraires concernant la commune, hormis les passages ouverts à la circulation motorisée, un arrêté interdisant le passage des véhicules à moteur, et notamment les véhicules spéciaux tout terrain 4x4 et 2 roues.
- Cette interdiction ne s'appliquant pas aux véhicules de service, de secours et utilisés par les riverains propriétaires, locataires ou exploitants, et pouvant être levée, de façon temporaire, pour des utilisations particulières et après autorisations expresse par arrêté du maire.

M. le maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 Abstentions : 0 - Pour : 11

Oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

Vu l'article L.361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement

Vu les accords des différents propriétaires

Vu la délibération du conseil municipal de Tourbes

Vu la délibération du conseil municipal de Servian,

Décide :

- **D'émettre** un avis favorable au plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée de l'Hérault
- **D'adopter** l'itinéraire PR *Lo camin de la torre sur la commune de Valros destiné à la promenade et à la randonnée pédestre tel que défini au plan ci-annexé,*
- **D'accepter** l'inscription au PDIPR des chemins ruraux de la commune dans ces itinéraires,
- **D'autoriser** le comité, ses représentants ou ses prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée. Ces travaux intervenants :
 - o Sur la bande de cheminement de façon à permettre sans difficulté la circulation des pratiquants (piétons, chevaux, vélos tout terrain) à l'exception des véhicules à moteur,
 - o Sur les bas-côtés (nettoyage, débroussaillage, élagage léger, remise en état des murets...)
 - o Sur la signalétique propre à l'itinéraire de randonnée

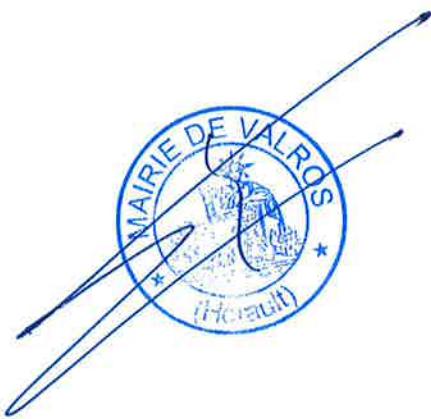
- **De s'engager**, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les circuits de randonnée et autoriser le balisage ou le rebalisaage d'autres circuits, à l'exception des circuits balisés par l'accord du gestionnaire de l'itinéraire
- **D'autoriser** le maire à prendre pour l'ensemble des itinéraires concernant la commune, hormis les passages ouverts à la circulation motorisé, un arrêté interdisant le passage des véhicules à moteur, et notamment les véhicules spéciaux tout terrain 4x4 et 2 roues. Cette interdiction ne s'appliquant pas aux véhicules de service, de secours et utilisés par les riverains propriétaires, locataires ou exploitant, et pouvant être levée, de façon temporaire, pour des utilisations particulières et après autorisations expresse par arrêté du maire.
- **D'autoriser** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel Loup,
Maire de Valros

Marie-Antoinette Mora
Secrétaire du conseil



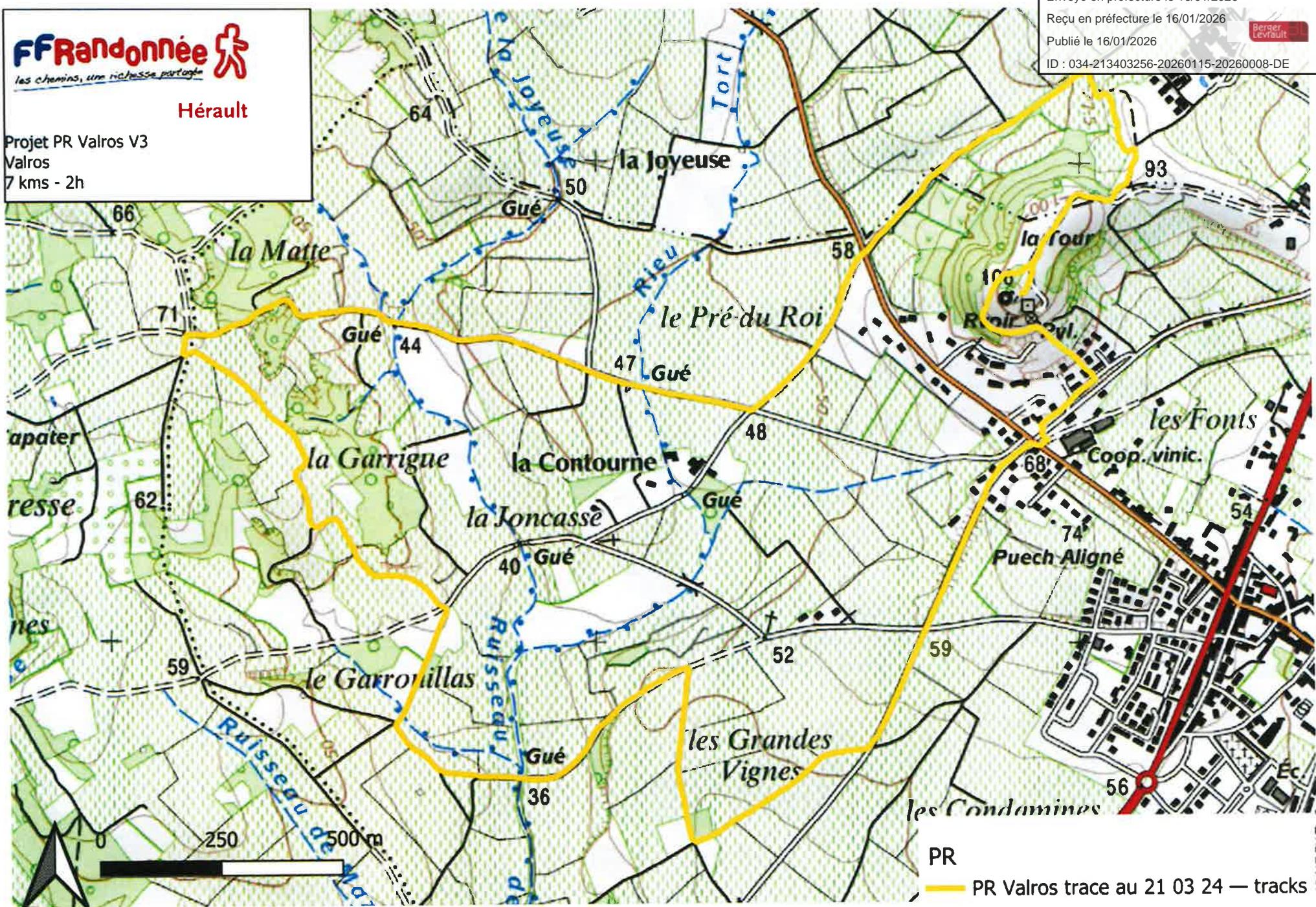


Hérault

Projet PR Valros V3

Valros

7 kms - 2h



BILAN AUTORISATION DE PASSAGE DES PROPRIÉTAIRES PRIVES							REMARQUES
COMMUNES	CHEMIN	SECTION	PARCELLE	PROPRIÉTAIRES	COORDONNEES	CONVENTION Signature SIGRANDO	
Itinéraire principal							
Varos	Chemin des Fontes / Avenue du Petit Train Haut						Départ / partant
		A	1179, 967, 1178, 123, 122, 121, 119, 126, 116, 118	COMMUNE DE VALROS		Retour convention signée le 02/12/2025	
		A	131	H BERGER LEVAILLANT	2 PARC DU PAVILLON BLEU 00296BD MAGENTA 77300 PONTAISEBLEAU	Retour convention signée le 02/12/2025	
Tourbes		A	117, 116, 122, 120	COMMUNE DE VALROS		Retour convention signée le 02/12/2025	
		AR	51	COMMUNE DE TOURBES	PL DE LA MAIRIE 34120 TOURBES	Retour convention signée le 16/12/2025	
			66	AMBASSADE D'ALGERIA	AMBASSADE D'ALGERIA 34120 TOURBES		Portion de piste d'accès à la Tour. Parcelle à ne pas prendre en compte. Cf note analyse.
Varos		A	142	COMMUNE DE VALROS		Retour convention signée le 02/12/2025	
Tourbes		AR	41	COMMUNE DE TOURBES	PL DE LA MAIRIE 34120 TOURBES	Retour convention signée le 16/12/2025	
			42	GPA DOMAINE DE MONT ROSE	DOMAINE DE MONT ROSE 34120 TOURBES		Passage en limite parcellaire
	Chemin de Saint Macaire		44, 45	DOMAINE DE MONT ROSE	RN 9 34120 TOURBES		
Varos	CR n°16 de Tourbes à St-Macaire						
	Traversée D 125						
	CR n°16 de Tourbes à St-Macaire						
	Chemin de Servian à Varos						
Servian	Chemin de service					DELIBERATION N 04972025	Tant des voies publiques, vérifier la nature juridique en mairie
Varos	Chemin rural n°7 de Zapater						
	CR n°8 de Viberte						
	CR n°5 des Garoulas						
	CR n°4 de Servian						
	Chemin rural creux du Rec Grand						
	CR n°53 de Saint-Michel						
	CR n°1 du petit train / Avenue du Petit Train Haut						
	Chemin des Fontes						
BILAN DELIBÉRATION COMMUNALE							
COMMUNE		DELIBERATION		DATE		SIGRANDO	
Varos		DL2025-078		04/12/2025			
Servian		DL2025-78		17/12/2025			
Tourbes							